



Assemblée générale

Distr. générale
11 janvier 2019

Soixante-treizième session
Point 174 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 2018

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/73/463)]

73/213. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Nouvelle Banque de développement

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Nouvelle Banque de développement,

1. *Décide* d'inviter la Nouvelle Banque de développement à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*62^e séance plénière
20 décembre 2018*

